

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00105

Numéro SIREN : 818 351 801

Nom ou dénomination : HOLDING PENARD

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2022 sous le numéro de dépôt B2022/008807

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		SASU HOLDING PENARD		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		7 RUE LUCIEN DESCAVES 28250 SENONCHES				
SIRET		8 1 8 3 5 1 8 0 1 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12				
Durée de l'exercice précédent *		12				
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		
		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	223 015	042	223 015	
	Total I (5)	044	223 015	048	223 015	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances					
	Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Autres * (3)	072	220	074	220	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	11 236	086	11 236	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	11 457	098	11 457	
	Total général (I + II)	110	234 472	112	234 472	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			5 000	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126			500	
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants 131)	132			78 501	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136			11 826	
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142			95 827
		Provisions pour risques et charges	154			
DETTES	(4) Emprunts et dettes assimilées	156			123 027	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			962	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . 169)	172			14 655	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176			138 644	
	Total général (I + II + III)	180			234 472	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copie Certifiée Conforme

Le Président

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU HOLDING PENARD

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens 215 services * 217 } dont export et livraisons intracommunautaires	214	218	72 000		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222				
	Production immobilisée*	224				
	Subventions d'exploitation reçues	226				
	Autres produits	230	8 401			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	80 401	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	234				
	Variation de stocks (marchandises)*	236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	240				
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)	242	4 939			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 253)	244	873			
	Rémunérations du personnel*	250	43 498			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	36 415			
	Dotations aux amortissements*	254				
	Dotations aux provisions	256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 12 }	262	3			
Total des charges d'exploitation (II)			264	85 728		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-5 326	
Produits financiers (III) 280		18 513		Charges financières (V)	294	1 831
Produits exceptionnels (IV)				290	470	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)				310	11 826	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	11 826	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles*	322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)	324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU -TE (44. octies A) 987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44. sexies A) 989				
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44. quindecies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Investissements outre-mer 344				
	ZFANG (44 quaterdecies) 345					
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350	17 587
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641			
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	5 761	
Déficit de l'exercice reporté en arrière* 356				356		
Déficits antérieurs reportables : *				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	22/31	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU HOLDING PENARD								Néant ☐ *			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	223 015	482		484		486	223 015				
TOTAL		490	223 015	492		494		496	223 015				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations		590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU HOLDING PENARD

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	1 832
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	1 832
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	1 832

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 14 400
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 834
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SASU HOLDING PENARD		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	3
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CG)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2022

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

81835180100019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU HOLDING PENARD

ADRESSE (voie)

7 RUE LUCIEN DESCAGES

CODE POSTAL

28250

VILLE

SENONCHES

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PENARD Prénom(s) SEBASTIENNom marital % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 5 000,00Naissance : Date 04/12/1972 N° Département 28 Commune NOGENT LE TROTROU Pays FranceAdresse : N° 7 Voie RUE LUCIEN DESCAGESCode Postal 28250 Commune SENONCHES Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame



FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET : 81835180100019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU HOLDING PENARD

ADRESSE (voie) 7 RUE LUCIEN DESCAGES

CODE POSTAL 28250

VILLE SENONCHES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.

Désignation de l'entreprise SASU HOLDING PENARD
Numéro de siret 81835180100019

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt ACHAT PARTS MME PENARD - 00000	1
OD Clôture Emprunt ACHAT PARTS SAS AAS - 00000002	6
Facture à recevoir Solde comptabilité 2021	302
Facture à recevoir Juridique 2021	660
Provision pour congés à payer Provision brut	2 957
Provision pour congés à payer Provision charges sociales	945
Etat Charges à payer FORMATION CONTINUE	249
Etat Charges à payer Taxe d'apprentissage N	224
OD Clôture Emprunt ACHAT PARTS MME PENARD - 00000	2
OD Clôture Emprunt ACHAT PARTS SAS AAS - 00000002	2
Total des charges à payer	5 349

Désignation de l'entreprise SASU HOLDING PENARD
Numéro de siret 81835180100019

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

HOLDING PENARD
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 5000,00 Euros
Siège social : 7 rue Lucien Descaves
28250 SENONCHES
818 351 801 RCS CHARTRES

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021
AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIÈME DÉCISION

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 825,99 Euros, de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	11 825,99 €
------------------------	-------------

AFFECTATION :

Résultat de l'exercice	11 825,99 €
------------------------	-------------

Prélèvement sur le poste « autres réserves »	3 674,01 €
--	------------

Montant total distribué.....	15 500,00 €
------------------------------	-------------

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 3,10 Euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social le 30 septembre 2022.

Ce dividende est éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2 ° du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, sont soumises au prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 % prévu à l'article 117 Quater du CGI, sauf dispense de paiement du prélèvement en fonction du montant des revenus bruts du foyer fiscal du bénéficiaire.

Ce prélèvement viendra s'imputer sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année en cours de laquelle le dividende a été payé.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	dividendes	Autres revenus distribués	
31 12 2018	4		
31 12 2019	0		
31 12 2020	3,10		

Président de la Société HOLDING PENARD

Sébastien PENARD

Pour copie certifiée conforme

